

Décision

Générale

colonial

Décision n° 663 DÉCISIONS CONCERNANT ÉÉES SERVICES D'ETAT

n° 663

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 avril 1967

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro
1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le caporal Ibrahim Farah, matricule 2396, de la 1^{re} Compagnie de Milice à Dikhil, est licencié par mesure disciplinaire à compter du 25 avril 1967. Pétalisant 1 an 24 jours de services effectifs à la Milice de la CFS. l'intéressé étant licencié disciplinairement ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et permissions de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'agent spécial du Cercle de Dikhil. Le caâporal Ibrahim Farah sera rayé des contrôles de la Milice le 25 avril 1967. Il recevra le certificat de libération.